

INFOS NEGOCIATEURS LOCATION VRP



Enfin une Bonne Nouvelle pour les Négociateurs Location

Vous n'avez pas tous eu le même niveau d'information !

Vos élus CFTC s'assurent que tous les Négociateurs Location (VRP en CDI) bénéficient du Bonus MRH depuis le mois de Janvier 2019

LE SAVIEZ VOUS ?

Foncia a mis en place un mode de rémunération découlant de vos prescriptions d'Assurance Multirisque Habitation depuis le 1^{er} janvier 2019

Un **bonus mensuel de 7,50 €** doit vous être versé le mois suivant l'encaissement des honoraires location de votre client.

LES CONDITIONS SONT LES SUIVANTES :

De 0 à 3 assurances par mois pas de Bonus

A compter de la 4^e assurance Foncia vous verse 7,50 € par assurance prescrite.

Depuis février, si vous êtes éligibles votre bonus MRH doit apparaître une ligne spécifique de votre bulletin de salaire.

LA CFTC VEILLE SUR VOS INTÊRETS



www.cftc-foncia.fr